

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Mouriès - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017 - Tranche 2017 - Transfert de la compétence "eau potable/assainissement" au profit de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Mouriès pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016 qui conduisent à un rééquilibrage des affectations et modifie l'économie générale du contrat avec un désengagement de 416.911 € conformément aux annexes 1 et 3 du présent rapport ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Mouriès, dans le cadre du programme de travaux "eau potable/assainissement" inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017, au profit de la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017 - tranche 2017

- MAISON DE L'OLIVE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le moulin Peyre, situé au cœur du village, est un véritable lieu de mémoire des traditions de la commune. Resté jusqu'à présent à l'état d'abandon, il fera l'objet d'une restauration en rez-de-chaussée

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017 s'élève à 623.875 € HT, dont 600.415 € HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 499.100 € dont 480.332 € au titre de la tranche 2017.

- ACQUISITION DE VEHICULES TECHNIQUES

Les services techniques municipaux disposent de matériels vieillissants qui nécessitent d'être renouvelés. Il s'agit de la balayeuse et de la tondeuse. Il en est de même pour le véhicule de la police municipale dont les coûts d'entretien deviennent trop importants. La commune envisage d'acheter un véhicule type « DUSTER ». Par ailleurs, le camion d'entretien doit être remplacé. Enfin, la commune, souhaite acquérir 2 chariots élévateurs afin de faciliter le travail du personnel des services techniques.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017 s'élève à 431.166 € HT, dont 299.197 € HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 344.933 €, dont 239.358 € au titre de la tranche 2017.

- REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

La commune poursuit les travaux de restauration de la toiture de l'église qui s'est effondrée en mars 2016, du pyramidion qui est apparu détérioré ainsi que des charpentes des bas-côtés.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2017 s'élève à 469.493 € HT, dont 173.684 € HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 375.594 €, dont 138.947 € au titre de la tranche 2017.

- CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES A VOCATION SPORTIVE

La commune poursuit la construction de son complexe sportif situé sur le site de plein air de l'Espigoulier. Il comprend un hall d'accueil et un office/bar, une salle polyvalente et des salles spécifiques à la pratique des arts martiaux, de la danse et de la boxe, une salle de tennis intérieur, un terrain de football, trois terrains de tennis extérieurs attenants au complexe, des vestiaires et des sanitaires, une salle de réunion, un bureau et un local technique. Une aire de stationnement est également prévue.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2017 s'élève à 2.644.647 € HT, dont 719.080 € HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.115.718 €, dont 575.264 € au titre de la tranche 2017.

- VIDEOPROTECTION

Certains lieux de la commune font l'objet de dégradations, notamment aux abords des écoles mais également sur les parkings. La municipalité souhaite apporter une solution à ces problèmes par la mise en place de la vidéoprotection.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 178.413 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 142.730 €

- AMENAGEMENT DE LA PLACE DES BERGERES ET DES RUES DU 8 MAI 1945 ET JEAN COLAS.

Suite à la démolition d'un ancien cinéma, la commune envisage d'aménager la place des Bergères, de rénover et requalifier l'éclairage public des rues du 8 Mai 1945, Jean Colas, et du boulevard Salengro. Des places de stationnement sont également prévues.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 466.806 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 326.764 €

- MIS EN SECURITE DE LA FALAISE CD 78

En octobre 2016 des blocs de pierre se sont détachés de la falaise dominant le CD 78 entraînant des dégâts importants jusqu'à la route et au-delà. La commune doit entreprendre des travaux permettant de purger les éléments déjà fracturés et les masses ne pouvant être confortées, de nettoyer le cône d'éboulis jusqu'en bas de la falaise, d'évacuer les gros blocs de pierre et de conforter le site.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 56.834 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 39.784 €

- PROGRAMME DE VOIRIE

Les rues de la commune nécessitent une remise en état importante. Les travaux prévoient la réfection des enrobés, la création ou l'agrandissement des trottoirs de l'impasse Charloun Rieu, de la route du Calvaire, des chemins des Grenadiers et du Castellans, des rues Maisons Neuves et du Biou, l'éclairage public du parking Pré d'Ester et la mise en sens unique du Cours Paul Revoil.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 652.586 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 456.810 €

- TRAVAUX DE L'OPPIDIUM DES CAISSES DE JEAN-JEAN

L'oppidum des Caisnes de Jean-Jean, site archéologique remarquable de 14 hectares, se situe au cœur du Parc Naturel Régional des Alpilles, au nord de Mouriès. Consciente de sa richesse historique, la commune a décidé d'entreprendre des travaux de restauration qui prévoient la consolidation des maçonneries, la mise en sécurité et la conservation des vestiges, l'évacuation des déblais de fouille, l'aménagement du rempart principal. Enfin, une signalétique sera implantée pour décrire et expliquer les différentes zones du site.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 167.766 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 134.213 €

- REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE PRIMAIRE LOUIS PASTEUR

La commune souhaite restaurer la toiture de l'école primaire, qui au fil des années s'est dégradée. Celle-ci demande d'importants travaux permettant d'assurer l'étanchéité et l'isolation thermique de la bâtisse.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 133.900 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 93.730 €

- EXTENSION DU CIMETIERE

Le cimetière municipal situé à proximité du centre ancien de Mouriès, doit faire l'objet d'un agrandissement. Les travaux consistent à réaliser l'extension proprement dite, le parvis d'accueil, la création d'un ossuaire au sein de la chapelle et le réaménagement de son parvis. Une nouvelle entrée et une clôture soignée doit être également envisagées.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 s'élève à 375.948 € HT. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 263.164 €

- **DEMOLITION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

La commune envisage de démolir l'actuelle maison des associations située rue des Arènes qui doit être remplacée par la salle multi-activités en cours de construction sur le site de l'Espigoulier.

Le montant de cette opération prévue en 2017 s'élève à 38.250 €HT. La commune ne bénéficie d'aucune aide financière. La subvention départementale pourrait s'élever à 26.775 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2014/2017 s'élève à 3.862.879 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.917.871 € pour la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé. La dépense subventionnable globale est ramenée à 6.842.096 €HT, soit une subvention totale de 5.295.244 €, entraînant un désengagement de 416.911 € sur l'AP 2014-10127T, conformément à l'annexe 3.

#### **TRANSFERT DE SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DES BAUX - ALPILLES**

Par ailleurs, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles exerce la compétence en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conformément au CGCT (article L 5211-7), il en résulte pour le groupement l'obligation d'exécuter l'opération programmée initialement par la commune et, pour l'Etat ou les collectivités publiques ayant subventionné l'opération, l'obligation de procéder au transfert des aides financières accordées.

Dans ce contexte, il convient d'opérer le transfert des subventions allouées au bénéfice de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit une dépense subventionnable globale de 339.646 €HT et une subvention totale de 271.717 €

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014-10127T, en application de la délibération n° 195 du 12 décembre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL